

Publié le 3 mars 2026



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Françoise PLATEAU, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Rudy CARLIER, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Marie-José FACQ, Mathilde DESMONS, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGON à Rudy CARLIER, Brahim NOUI à Françoise PLATEAU, Franck VALEMBOS à Marie-José FACQ

Absents : Arlette PLOUVIN, Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Madame Marie-Pascale SALVINO a été désignée secrétaire de séance

7 - MARCHES PUBLICS – VALIDATION DU PROGRAMME DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE LA RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT JOSEPH A AUBRY

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 5 en date du 16 mai 2026 portant délégation de fonctions au Maire ;

Considérant qu'un diagnostic de l'état du clocher et de la couverture de l'église Saint Joseph sis 11 place de l'Humanité à AUBRY a été réalisé en date du 19 décembre 2025 par BUREAU VERITAS SOLUTIONS ;

Considérant qu'en l'absence de moyen d'accès, le bureau d'étude a effectué une inspection visuelle via un drone, permettant d'examiner précisément l'ensemble des éléments ;

Considérant que le rapport en annexe de la présente délibération met en évidence plusieurs désordres affectant notamment les descentes d'eau pluviales, l'intérieur du clocher, les fixations des abat-sons, les maçonneries support, les couvertines et certaines noues, et qu'il convient d'engager des travaux afin d'assurer la sécurité des usagers, les passants sur le périmètre et la pérennité du patrimoine communal ;

Considérant qu'il y a lieu d'engager une opération de réfection du clocher et de la couverture de l'église dans les meilleurs délais ;

Considérant que la rémunération de marché public de maîtrise d'œuvre est estimée à 30 000 € HT ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT et que ce montant sera ajusté lors de l'Avant-Projet Définitif établi par le Maître d'oeuvre ;

Considérant que la réalisation de cette opération nécessite le recours à une mission de maîtrise d'oeuvre ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits au budget primitif 2026 ;

Considérant l'intérêt communal attaché à la préservation du patrimoine communal.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le programme de l'opération relatif à la réfection du clocher et de la couverture de l'église Saint Joseph,
- D'approuver le montant de 200 000 € HT pour les travaux qui pourra être ajusté lors de l'APD,
- D'approuver la rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réfection du clocher de l'église Saint Joseph (quartier des Asturies), pour un montant estimatif de 30 000 € HT,
- D'autoriser le lancement d'une procédure adaptée (MAPA) en vue de la passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le programme de l'opération relatif à la réfection du clocher et de la couverture de l'église Saint Joseph,

Approuve le montant de 200 000 € HT pour les travaux qui pourra être ajusté lors de l'APD,

Approuve la rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réfection du clocher de l'église Saint Joseph (quartier des Asturies), pour un montant estimatif de 30 000 € HT,

Autorise le lancement d'une procédure adaptée (MAPA) en vue de la passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

La Secrétaire de Séance



Marie-Pascale SALVINO



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH